

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 3 juin 2024, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Charles Duguay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

Le maire Gilles Gosselin en profite pour souhaiter la bienvenue aux gens dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 ;
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Rapport des comités ;
 - 5.1 Parole au comité - voirie
6. Administration ;
 - 6.1 Sauvegarde des données du serveur
7. Aqueduc et égouts ;
8. Sécurité publique ;
9. Voirie ;
 - 9.1 Dossier PAVL
 - 9.2 Soumission - Travaux chemin Gosford Nord
 - 9.3 MTQ - Présentation des investissements routiers 2024-2026
10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1 ARLN - Rapport RAPPEL & tableau de bord
 - 10.2 Ville de Disraëli - Règlement amendant le plan d'urbanisme
11. Loisirs et culture ;
 - 11.1 Activité « Bonjour Printemps »
 - 11.2 Fête nationale (subvention & programmation)
12. Affaires diverses ;
 - 12.1 ARLC - demande financière
 - 12.2 Club Natation des Bois-Francis - demande d'accès au Lac Nicolet
13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
 - 14.1 Demande au Parc Régional du Mont-Ham, pour obtenir un tarif réduit pour nos citoyens
 - 14.2 Assemblée générale du Service d'Entraide des Hauts-Reliefs (SEHR)
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

2024-06-075 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE l’ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2024-06-076 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 6 MAI 2024

CONSIDÉRANT QU’UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu’ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2024-06-077 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 202 870.21\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 202 870.21\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 357.13
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 344.38
3	Visa Desjardins (achat divers)	1 350.39
4	ADMQ (formation)	442.65
5	Hydro-Québec (éclairage public)	289.10
6	Gilles Gosselin, maire	1 078.75
7	Michel Prince, conseiller	436.08
8	France Darveau, conseillère	436.08
9	Laurent Garneau, conseiller	436.08
10	Michel Lequin, conseiller	436.08
11	Guy Thériault, conseiller	436.08
12	Charles Duguay, conseiller	436.08
13	Bell Mobilité inc. (mai)	54.07
14	Buropro (mai)	810.44
15	Desjardins Sécurité Financière (juin)	1 528.68
16	Entretien Général Lemay (mai)	1 547.85
17	Eurofins Environex (mai)	132.22
18	Gaudreau Environnement inc. (juin)	189.56

19	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	475.66
20	Hydro-Québec (salle municipale)	787.13
21	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	215.24
22	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	24.12
23	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	24.12
24	Hydro-Québec (quai)	56.81
25	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	875.79
26	MRC d'Arthabaska (avril)	7 285.56
27	Sogetel (juin)	304.61
28	Sogetel (quai / juin)	91.93
29	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (mars, avril)	3 134.52
30	Vivaco Groupe Coopératif (mai)	907.35
31	Climatisation Confort Courtois inc. (climatisation)	922.20
32	Englobe Corp. (analyses géotechniques)	48 196.49
33	Les Entreprises Breton (balayage rues)	10 291.70
34	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	2 436.00
35	Les Pompes Garand inc. (nettoyage bassin / aqueduc)	2 304.40
36	Solutions Zen Média (site Internet)	2 340.25
37	Roulibus (ajustement)	28.60
38	SPAA (adhésion - 2e versement)	573.75
39	SIUCQ de la MRC d'Arthabaska (contribution - 2024)	336.95
40	Régie Intercommunale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #2)	53 083.41
41	Ministre des Finances (1er versement SQ - 2024)	45 608.00
42	Total du salaire de la D.G. :	3 220.28
43	Total des salaires & déplacements :	4 603.64

TOTAL : 202 870.21 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

5.1) PAROLE AU COMITÉ - VOIRIE :

Monsieur le maire prend la parole pour expliquer les projets prévus pour l'été.

Le projet Programme d'aide à la Voirie Locale (PAVL) suit son cours et les étapes se poursuivent.

Des travaux seront bientôt aussi faits sur le chemin Gosford Nord, pour entre autres changer des ponceaux.

Des réparations seront effectuées sur le chemin du Lac Nicolet, pour réparer des fissures dans l'asphalte et faire une transition (ponceau).

D'autres travaux de réparations seront aussi faits sur certaines portions de route en gravier, dont du rechargement.

De plus, l'épandage du calcium sera fait dès le 6 juin sur certaines parties de nos routes en gravier.

6) ADMINISTRATION

2024-06-078 6.1 SAUVEGARDE DES DONNÉES DU SERVEUR

CONSIDÉRANT QUE la compagnie PG Solution n'offre plus le service de sauvegarde des données ;

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de service a été demandée à la compagnie Rhesus pour nous offrir le même genre de sauvegarde des données ;

CONSIDÉRANT QU'IL est essentiel que les sauvegardes du serveur soient effectuées régulièrement pour le bon fonctionnement administratif de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l’offre reçue de Rhesus est d’un montant de 3 594.00\$;

CONSIDÉRANT QU’IL y avait environ 600.00\$ de prévu au budget pour ce service ;

CONSIDÉRANT QU’UN montant de 3 000.00\$ sera pris au surplus pour payer le total de cette dépense ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE l’offre de service de la compagnie Rhesus soit acceptée pour effectuer les sauvegardes des données du serveur de la municipalité.

QU’UN montant d’environ 3 000.00\$ sera pris au surplus pour payer la partie restante de cette dépense.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7) **AQUEDUC ET ÉGOUTS**

8) **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9) **VOIRIE**

9.1) DOSSIER PAVL :

Le projet Programme d’Aide à la Voirie Locale (PAVL) suit son cours. Les étapes se poursuivent même si nous avons reçu de mauvaises nouvelles, à la suite des analyses de carottages qui ont été effectuées, car certains matériaux contaminants ont été découverts, dont de l’amiante. Le projet va de l’avant, mais la distance des travaux à faire sera diminuée, vu l’ampleur des frais imprévus.

2024-06-079 9.2 SOUMISSION - TRAVAUX CHEMIN GOSDFORD NORD

CONSIDÉRANT QUE des invitations ont été envoyées à 3 compagnies par l’inspecteur municipal, pour effectuer des travaux sur le chemin Gosford Nord ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à changer des ponceaux et faire une transition sur le chemin Gosford Nord ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission de la compagnie Excavation Marquis Tardif inc. au montant de 65 012.15\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la soumission reçue d’Excavation Marquis Tardif inc. au montant de 65 012.15\$ soit acceptée et que les travaux soient effectués dès que possible.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

9.3) MTQ - PRÉSENTATION DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS 2024-2026

À titre informatif :

Suite à une rencontre avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ), concernant les investissements routiers prévus dans la MRC d'Arthabaska pour les années 2024 à 2026. Un document contenant un résumé de la rencontre a été remis aux élus et déposé au conseil.

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1) ARLN - RAPPORT DE RAPPEL & TABLEAU DE BORD

À titre informatif :

L'Association des Résidents du Lac Nicolet (ARLN) nous a fait parvenir une lettre de remerciements pour avoir contribué à l'étude environnementale du Lac Nicolet, faites par le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL) et elle nous a aussi envoyé le rapport que RAPPEL a produit pour eux.

Pour s'assurer que les recommandations proposées dans le rapport soient effectuées. Une suggestion d'un tableau de bord a été proposée pour faire le suivi des actions à prendre.

2024-06-080 10.2 VILLE DE DISRAËLI - RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraëli a adopté un règlement amendant le plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement nous a été envoyée par la ville de Disraëli ;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau règlement pourrait toucher notre municipalité, puisqu'une partie de notre territoire est adjacente à leur territoire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE le règlement adopté par la ville de Disraëli et la copie du règlement soient déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) LOISIRS ET CULTURE

11.1) ACTIVITÉ « BONJOUR PRINTEMPS »

À titre informatif :

Le maire remercie les citoyens d'avoir participé à notre activité printanière, malgré le temps pluvieux. Nous avons sur place quelques kiosques d'information. Des représentants de la MRC étaient là pour nous informer sur les cours d'eau et de la gestion des matières résiduelles. Il y avait aussi un kiosque de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 monts avec un camion de pompier sur place et sans oublier la participation de l'ARLN (Association des Résidents du Lac Nicolet) et l'ARLC (Association des Riverains du Lac Coulombe).

2024-06-081 11.2 FÊTE NATIONALE (SUBVENTION & PROGRAMMATION)

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une aide financière du Mouvement National des Québécois(es) (MNQ) nous accordant un montant de 1 200.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ) n'accorde pas d'aide financière cette année ;

CONSIDÉRANT QUE les activités débuteront à 15h30 avec les promenades en calèche, le rallye, le concours de pavoisement, le discours patriotique, la levée du drapeau, le souper méchoui et feu de joie si les conditions météorologiques nous le permettent ;

CONSIDÉRANT QUE les billets pour le méchoui seront en vente dès cette semaine, dès que nous aurons terminé la réservation auprès du traiteur et finaliser le prix de vente des billets ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant annuel est prévu au budget, pour les activités ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le conseil municipal autorise les dépenses pour la Fête nationale selon le budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) AFFAIRES DIVERSES

2024-06-082 12.1 ARLC - DEMANDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Riverains du Lac Coulombe (ARLC) nous avait fait une demande d'aide financière l'année dernière ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de paiements de la subvention leur seraient accordées à condition que leur demande soit acceptée auprès du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE leur demande auprès du gouvernement n'a pas été acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention consistait à ce que Beulac-Garthby et Saints-Martyrs-Canadiens contribuent d'une part égale à un montant de 2 400.00\$ chacune pour faire des études et des analyses du Lac Coulombe.

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Riverains du Lac Coulombe (ARLC) a fait une demande de financement à la MRC des Appalaches, suite au refus auprès du Programme Interactions Communautaires (PIC) du ministère Environnement et Changement Climatique Canada ;

CONSIDÉRANT QUE Beulac-Garthby à accepter de donner leur part de la subvention à la suite de l'entente qu'ils ont conclue avec la MRC des Appalaches ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Riverains du Lac Coulombe (ARLC) nous redemande la subvention de 2 400.00\$ que nous leur avons promis l'automne dernier, pour les aider à financer les études qu'ils ont entamées ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE la subvention de 2 400.00\$ leur soit accordée à condition de recevoir le mandat des études, la facture officielle des coûts et le rapport final des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-083 12.2 CLUB NATATION DES BOIS-FRANCS - DEMANDE D'ACCÈS AU LAC NICOLET

CONSIDÉRANT QUE le Club de Natation des Bois-Francis (CNBF) nous a fait une demande afin d'avoir l'autorisation pour accéder au quai municipal pour des entraînements en eau libre ;

CONSIDÉRANT QUE les entraînements se feront deux fois par semaine de juin à août ;

CONSIDÉRANT QUE les embarcations utilisées lors des entraînements seront toutes préalablement lavées avant d'être mises à l'eau ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QU’UN accès au quai soit autorisé pour l’été au CNBF pour leurs entraînements en eau libre.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. MRC - Projet de règlement modifiant le règlement numéro 200 - Schéma d’aménagement
2. Sécurité Alimentaire - Remerciements pour l’aide financière
3. MRC d’Arthabaska - Guide des sorties 2024
4. Ville de Disraëli - États financiers du site d’enfouissement sanitaire
5. Parc Marie-Victorin - Inauguration du nouveau jardin thématique
6. Ô Rivage - Demande de partenariat
7. Office des personnes handicapées - Matériel promotionnel semaine québécoise des personnes handicapées du 1^{er} au 7 juin
8. Journal La Nouvelle semaine du 08 mai
9. Journal La Nouvelle semaine du 15 mai
10. Journal La Nouvelle semaine du 22 mai
11. Journal La Nouvelle semaine du 29 mai

14) VARIA

2024-06-084 14.1 DEMANDE AU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM, POUR OBTENIR UN TARIF RÉDUIT POUR NOS CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE le conseil déposera une demande auprès de la Corporation qui gère l’accès au Parc Régional du Mont-Ham ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à obtenir une tarification réduite, pour l’accès au Parc Régional du Mont-Ham, pour les résidents de Saints-Martyrs-Canadiens ;

CONSIDÉRANT QU’IL existe déjà une tarification réduite pour les résidents demeurant dans la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QU’UNE demande soit faite à la Corporation qui gère le Parc Régional du Mont-Ham, afin d’obtenir un tarif réduit, pour les citoyens de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

14.1) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SERVICE D’ENTRAIDE DES HAUTS-RELIEFS (SEHR)

La conseillère France Darveau mentionne que le Service d’Entraide des Hauts-Relief vient en aide à deux personnes et une famille de la municipalité, pour les services de repas aux deux semaines. Pour soutenir ce service, la municipalité contribue annuellement en donnant une cotisation de 500\$. Si vous souhaitez aider cet organisme, vous pouvez le faire sous forme de bénévolat à la cuisine ou en contribuant financièrement.

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-06-085 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20h11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ